



**UDPN 44**

Association



**Vert Pays Blanc et Noir**



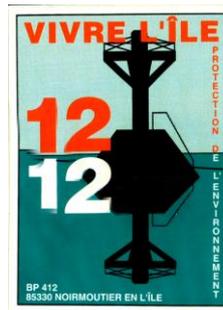
**AGIR pour la BIODIVERSITÉ**  
LOIRE-ATLANTIQUE

**Vendée Nature Environnement**

Fédération départementale des associations  
de protection de la nature et de l'environnement



**AGIR pour la BIODIVERSITÉ**  
VENDÉE



## Enquête publique - Projet de Parc éolien au large de St Nazaire

**Remarques préalables de FNE, FNE Pays de la Loire, VEC Pays de la Loire, Bretagne-Vivante, UDPN 44, Vert Pays Blanc et Noir, LPO 44, VNE, LPO 85, Vivre l'île 12 sur 12, UMIVEM**

**- 25 août 2015 -**

Cette première déposition commune est co-signée par les associations suivantes, toutes membres de France Nature Environnement :

- **France Nature Environnement**, fédération nationale regroupant plus de 3 000 associations de protection de la nature et de l'environnement,
- **France Nature Environnement Pays de la Loire**, fédération régionale des associations de la nature et de l'environnement,
- **Virage Énergie Climat Pays de la Loire**, association régionale ayant développé un scénario de transition énergétique (négawatt) à l'échelle des Pays de la Loire,
- **Bretagne-Vivante**, association agissant à l'échelle de la Bretagne historique,
- **Union Départementale pour la Protection de la Nature de Loire-Atlantique**, fédération départementale,
- **Vert Pays Blanc et Noir**, association locale agissant à l'échelle de la presqu'île de Guérande, association correspondante de FNE Pays de la Loire,
- **Ligue de Protection des Oiseaux 44**, antenne départementale de la LPO en Loire-Atlantique,
- **Vendée Nature Environnement**, fédération départementale,
- **Ligue de Protection des Oiseaux 85**, antenne départementale de la LPO en Vendée,
- **Vivre l'île 12 sur 12**, association locale agissant à l'échelle de l'île de Noirmoutier,
- **Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan**, fédération départementale.

## Un projet qui participe à la transition énergétique

Les associations signataires de cette déposition veulent que la France réussisse sa transition énergétique. Pour cela, **les associations souhaitent que les Pays de la Loire participent à la dynamique nationale** et puissent montrer l'exemple tant sur les objectifs de développement des énergies renouvelables que sur les efforts réalisés sur la sobriété et l'efficacité énergétique.

À ce jour, l'électricité d'origine renouvelable produite dans la région représente un peu moins de 5 % de la consommation électrique régionale. Avec le développement attendu des différentes filières de production d'électricité renouvelable (éolien terrestre et offshore, solaire photovoltaïque, biomasse...) cette part pourrait atteindre en 2020 plus de 40 % de la consommation.

La région des Pays de la Loire s'est engagée, via le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) mais aussi par sa Stratégie Régionale de Transition Énergétique (SRTE), à développer les capacités de production d'énergies renouvelables, dont l'éolien. Pour l'éolien terrestre, l'objectif régional 2020 adopté par le préfet de région en janvier 2013 est fixé à 1 750 MW ; il suppose une puissance installée de près de 1 000 MW supplémentaires d'ici cette date. Pour l'éolien en mer, les scénarios 2020, 2030 et 2050 de la Stratégie régionale adoptée en janvier 2014 prévoient respectivement une puissance installée de 480 MW, 1740 MW, 4300 MW. Cette ambition devrait conduire les Pays de la Loire à contribuer de manière significative, à hauteur de 11,7 %, à l'objectif national visant à porter à 19 000 MW la puissance éolienne installée en 2020.

## L'éolien en mer, une source d'énergie qui contribue au mix énergétique souhaité

Pour atteindre les objectifs cités ci-dessus, le développement de parcs éoliens posés au large des côtes des Pays de la Loire est une première solution. A l'horizon 2021, avec une puissance installée de 976 MW (480 MW par le parc au large de St-Nazaire et 496 MW sur le Parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier), ce sont 3 600 GWh/an qui devraient pouvoir être produits ainsi.

Les associations signataires s'inscrivent dans cette démarche en **soulignant les efforts à faire en termes d'efficacité et de sobriété énergétique pour réaliser l'objectif final** : diviser par 2 la quantité d'énergie finale consommée à l'horizon 2050 et par 4 les émissions de gaz à effet de serre, stabiliser la consommation électrique et produire l'équivalent en volume avec des énergies renouvelables issues du territoire.

## Pour une prise en compte optimale de l'environnement

Les associations signataires **soutiennent le développement des énergies marines renouvelables, mais pas dans n'importe quelles conditions et pas à n'importe quel prix pour l'environnement.**

Un tel projet industriel en mer aura des impacts sur son environnement en phase travaux et en phase d'exploitation. Il est donc important que le porteur du projet qualifie aussi finement que possible l'état initial de la zone d'étude et la courantologie (impacts des

sédiments en suspension lors des travaux), afin de caractériser au mieux les impacts du projet sur l'environnement, et ainsi prévoir des mesures d'évitement (y compris des zones d'implantation alternatives au vu des impacts), de réduction et de compensation à la hauteur des enjeux.

Les associations notent que l'absence de connaissances approfondies sur le milieu marin est un handicap pour le développement durable d'activités industrielles en mer. L'amélioration des connaissances nécessite des moyens d'investigations importants qui serviront aux projets futurs et éventuellement pour ajuster ultérieurement les conditions d'exploitation. Ces moyens, comme le souligne l'Autorité Environnementale, ne sont pas exclusivement à la charge du maître d'ouvrage. L'État devrait effectivement coordonner l'élaboration d'une base de données collectant les informations issues des études d'impact de l'ensemble des projets de parc éolien en mer. Les protocoles d'études et de suivi devraient également avoir un socle commun avec les autres études en cours ou à venir concernant les autres projets de parcs éoliens en mer ou d'autres activités industrielles sur la façade Atlantique afin de pouvoir constituer une base de données à cette échelle et assurer un suivi et des comparaisons dans le temps.

Plusieurs compartiments ont été étudiés dans le cadre de l'étude d'impacts sur l'environnement tels que l'avifaune, les chiroptères et les mammifères marins. Avec la LPO Loire-Atlantique et Bretagne Vivante, la LPO Vendée a participé à la réalisation des volets avifaune et chiroptères. Ces trois associations ont étudié finement les impacts du projet sur la biodiversité et ont proposé des mesures pour éviter, réduire et compenser ces impacts. Il convient néanmoins de rester modeste sur l'évaluation de ces impacts et notamment sur l'évaluation des effets cumulés avec d'autres parcs éoliens offshore comme celui des îles d'Yeu et de Noirmoutier. En effet, si les études les plus sérieuses ont été réalisées dans le but d'éclairer les décisions de développement du projet, la connaissance du fonctionnement des écosystèmes et de leur réaction en présence de nouveaux aménagements vont nécessiter des années de recherches débordant largement le cadre d'une étude d'impact (études contraintes par le temps et par les budgets). Il s'agit donc d'études réalisées dans l'état actuel des connaissances.

Il est aussi indispensable d'étudier les impacts sur les habitats des fonds marins à la fois sur la zone d'étude mais aussi sur les zones qui pourraient être impactées selon la courantologie (notamment les sites Natura 2000 voisins).

De même, il convient d'analyser tous les impacts (directs, indirects, temporaires, cumulés) de l'ensemble du projet (implantation du parc et aménagements induits) sur le compartiment marin comme le compartiment terrestre).

C'est pourquoi le minimum réglementaire prévu par les mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser) ne saurait répondre en totalité à l'ambition d'une transition énergétique qui prend en compte la biodiversité.

Ces mesures ERC doivent être complétées par des mesures d'accompagnement qui permettent de valoriser des actions exemplaires pour la biodiversité. C'est l'implication citoyenne qui garantira la dynamique vertueuse des territoires vers une transition énergétique dont les bénéfices pour la biodiversité doivent être portés par la population locale.

Enfin il est indispensable de mettre en place des suivis pluriannuels après l'installation du parc éolien afin d'évaluer l'efficacité des mesures proposées et ainsi garantir une bonne intégration du projet dans son environnement.

### **Des impacts à terre à ne pas négliger**

Les associations signataires suivront avec attention les impacts à terre de ce projet de parc éolien en mer :

- **les conséquences de l'aménagement des ports concernés par ce projet** : le porteur de projet prévoit d'implanter un port de maintenance à La Turballe (44). L'installation de cette activité sur ce port, déjà bien à l'étroit au regard de son activité liée à la pêche ou à la plaisance, demande des aménagements portuaires : construction d'un bâtiment et mise en place de pontons.

Les associations signataires seront très attentives à ce projet et à ses impacts sur l'environnement comme sur l'urbanisme littoral.

Il en ira de même pour le Grand Port Maritime de Nantes St-Nazaire (GPMNSN) où sera installé le « hub logistique » pendant la phase travaux. Cette activité ne doit pas être l'occasion pour le GPMNSN d'étendre son emprise sur l'estuaire de la Loire et sur les dernières roselières et vasières. Ce doit être au contraire pour le GPMNSN l'occasion de recentrer son activité, de mieux organiser son emprise foncière en densifiant les activités industrialo-portuaires.

- **les conséquences de l'atterrage et du passage des câbles électriques** jusqu'au poste de Prinquiau (44) : RTE est le maître d'ouvrage chargé de l'atterrage des câbles sous-marins et de la liaison électrique jusqu'au poste de raccordement situé à Prinquiau. Les associations signataires seront très vigilantes sur le passage des câbles-électriques en mer comme à terre et tout particulièrement sur le point d'atterrage sur la plage de la Courance ainsi que sur la traversée de zones humides.

Les associations signataires prendront donc le temps d'analyser avec soin le dossier soumis à enquête publique et participeront à celle-ci en déposant leurs avis sur tout ou partie des sujets listés ci-dessus, voire sur d'autres sujets marquant notre attention.

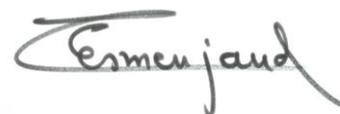
Elodie Martinie-Cousty  
responsable du Réseau Océans,  
Mers et littoraux de FNE



Jean-Christophe GAVALLET  
président de FNE Pays de la Loire



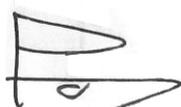
Charles ESMANJAUD  
président de VEC Pays de la Loire



Hervé LE STRAT  
délégué 44 de Bretagne-Vivante



Claude BORD  
président de l'UDPN 44



Mireille BOURDON  
présidente de VPBN



Guy BOURLES  
président de la LPO 44



Yves LE QUELLEC  
président de VNE



Frédéric CIGNORET  
président de la LPO 85



Bernard THIBEAUD  
président de Vivre l'île 12 sur 12



Jean-Michel de MOURGUES  
secrétaire de l'UMIVEM

